



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Fiduciaire Métropole Audit SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

Bigben Interactive SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Bigben Interactive SA

396 rue de la Voyette - CRT2 - Fretin CS 90414 59818 LESQUIN CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Fiduciaire Métropole Audit SAS
Société par actions simplifiée rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes des Hauts-de-France
Siège social : 26 boulevard du Général de Gaulle – 59100 Roubaix
Capital social : 177 716 €
338 544 513 RCS Lille



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Fiduciaire Métropole Audit SAS
26, boulevard du Général de
Gaulle
59100 Roubaix

Bigben Interactive SA

396 rue de la Voyette - CRT2 - Fretin CS 90414 59818 LESQUIN CEDEX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

À l'assemblée générale de la société Bigben Interactive SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bigben Interactive SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participations

Point clé de l'audit

Les Titres de participation et Autres immobilisations financières figurent au bilan au 31 mars 2025 pour un montant net de 155 619 milliers d'euros représentant 80% du montant total des actifs du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur recouvrable estimée par la société à la clôture de l'exercice.

Comme indiqué dans la section « Note 3 - Titres de participation » de la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan » de l'annexe aux comptes annuels, des dépréciations sont le cas échéant constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage des participations, telle qu'évaluée globalement par la direction. Cette évaluation est menée au niveau de chaque activité du Groupe : AudioVidéo/Telco d'une part et Gaming d'autre part, selon la stratégie globale définie pour chacune des activités économiques, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés de chaque activité.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels à considérer.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des autres immobilisations financières constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des titres de participation mise en œuvre par la société.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de calcul de la valeur d'usage et vérifié notamment :

- la cohérence des prévisions de flux de trésorerie avec les performances des activités « AudioVidéo/Telco » et « Gaming » de l'exercice passé et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe ;
- le calcul du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les sections « Note 3 - Titres de participation » et « Note 5 - Autres immobilisations financières » de la note 2.3.1 « Notes complémentaires au bilan de l'annexe aux comptes annuels ».

Refinancement de la dette obligataire

Point clé de l'audit

Comme indiqué en "Note 14 - Emprunts et dettes financières" de l'annexe aux comptes annuels, à la date d'arrêté des comptes la trésorerie disponible et les prévisions de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2026 permettent de soutenir l'activité opérationnelle de la Société au cours des 12 prochains mois suivant la clôture, mais ces ressources ne sont pas suffisantes pour rembourser les obligations à leur échéance de février 2026, dont le solde au 31 mars 2025 s'élève à 64 millions d'euros prime de remboursement comprise (et à 59 millions d'euros à la date d'émission de notre rapport).

La société a sollicité son cabinet de conseil en financement pour structurer une solution de refinancement de sa dette obligataire avec un pool bancaire et envisage par ailleurs de poursuivre les rachats d'obligations avant leur échéance en fonction des opportunités de marché et de la trésorerie excédentaire.

A la date d'arrêté des comptes, des discussions étaient en cours avec plusieurs établissements financiers (dont les banques historiques du groupe) afin de mettre en place ce refinancement de 50 millions d'euros à échéance 2032, et avancement favorablement.

Nous avons considéré le refinancement de la dette obligataire comme un point clé de l'audit compte tenu de l'utilisation d'estimations par la direction dans l'élaboration des prévisions de trésorerie utilisées afin de déterminer le montant de refinancement nécessaire pour permettre le remboursement des obligations à leur échéance et de l'exercice du jugement pour apprécier les risques attachés à la signature de nouveaux accords de financements.

Réponse d'audit apportée

S'agissant des démarches entreprises par la direction pour conclure de nouveaux financements, nous avons

- pris connaissance du dossier préparé par la direction de la société avec l'aide de son cabinet conseil et soumis aux banques à l'appui des financements sollicités ;
- étudié les propositions reçues ;
- apprécié, jusqu'à la date d'émission de notre rapport et sur la base de la documentation disponible, des réunions, entretiens et échanges avec la direction :
 - le degré d'avancement des négociations avec les banques et
 - la probabilité de finalisation de l'accord global de refinancement du pool bancaire.

S'agissant des prévisions de trésorerie au 31 mars 2026 utilisées pour déterminer le besoin de financement nécessaire au groupe pour faire face à l'échéance de remboursement des obligations en février 2026, nous avons notamment :

- rapproché la trésorerie d'ouverture au 1^{er} avril 2025 et celle au 30 juin 2025 figurant dans ces prévisions de trésorerie avec la trésorerie telle qu'enregistrée en comptabilité aux 31 mars 2025 et 30 juin 2025 ;
- rapproché les rachats d'obligations post-clôture intégrés dans les prévisions de trésorerie jusqu'au 30 juin 2025 avec les justificatifs sous-jacents ;
- pris connaissance et analysé les principales hypothèses retenues par la direction pour l'établissement de ces prévisions de flux de trésorerie au 31 mars 2026, et apprécié leur cohérence avec le budget de l'exercice 2025-2026 élaboré par la direction et les délais d'encaissements et de décaissements habituellement observés au niveau de la société ;
- interrogé la direction et son cabinet conseil concernant sa connaissance d'éventuels évènements ou de circonstances postérieures à la clôture et qui seraient susceptibles de remettre en cause la capacité de la société à obtenir les financements envisagés.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la section "Note 14 - Emprunts et dettes financières" de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.



Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive SA par l'assemblée générale du 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG SA et du 30 septembre 2005 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit SAS.

Au 31 mars 2025, le cabinet KPMG SA était dans la 27^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Fiduciaire Métropole Audit SAS dans la 20^{ème} année, dont respectivement 27 et 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Bigben Interactive SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2025

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 4 juillet 2025

KPMG SA

Roubaix, le 4 juillet 2025

Fiduciaire Métropole Audit SAS

Stephanie ORTEGA

Associée

François CREQUY

Associé

1 COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2025

1.1 BILAN

1.1.1 ACTIF

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/25	Amort. & Prov. 31/03/25	Valeurs Nettes 31/03/25	Valeurs Nettes 31/03/24
	k€	k€	k€	k€
Actif immobilisé				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Concessions, brevets	1 247	850	397	156
Avances et acomptes			0	1046
	1 247	850	397	1 202
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	4 862	1 247	3 615	219
Installations techniques	26	19	7	2
Autres immobilisations corporelles	1 012	774	238	53
Immobilisations en cours	18		18	2597
	5 918	2 040	3 878	2 871
<i>Immobilisations financières</i>				
Titres de participation	100 718	335	100 383	90 475
Créances rattachées à des participations.	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts			0	-
Autres immobilisations financières	55 236	-	55 236	55 247
	155 954	335	155 619	145 722
TOTAL	163 119	3 225	159 894	149 795
Actif circulant				
Stocks et en-cours	10 064	2 229	7 835	8 834
Avances et acomptes	153		153	42
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 953	234	7 719	4 963
Autres créances	13 641		13 641	25 068
Valeurs mobilières de placement	61	11	50	88
Disponibilités	3 905		3 905	1 943
TOTAL	35 777	2 474	33 303	40 938
Charges constatées d'avance	152	-	152	89
Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-
Prime de remboursement des obligations	332	-	332	893
Ecart de conversion Actif		-	-	-
TOTAL ACTIF	199 380	5 699	193 681	191 715

PASSIF

PASSIF	Valeurs Nettes 31/03/2025	Valeurs Nettes 31/03/2024
	k€	k€
Capitaux propres		
Capital social	37 078	37 078
Primes	22 590	22 590
Réserve légale	3 944	3 944
Réserves indisponibles	286	199
Autres réserves	60	146
Report à nouveau	30 152	24 609
Résultat de l'exercice	4 416	5 543
Provisions réglementées	659	618
TOTAL CAPITAUX PROPRES	99 185	94 727
Provisions pour risques et charges	206	206
Dettes		
Autres emprunts obligataires	64 066	81 164
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	3 447	1 920
Emprunts et dettes financières diverses		108
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 739	3 776
Dettes fiscales et sociales	2 803	1 837
Dettes sur immobilisations		916
Autres dettes	20 232	7 003
Produits constatés d'avance	18	49
TOTAL DETTES	94 306	96 773
Ecart de conversion passif	-17	9
TOTAL PASSIF	193 681	191 715

1.2 COMPTE DE RESULTAT AU 31 MARS 2025

Compte de Résultat	Valeurs Nettes 31/03/25 k€	Valeurs Nettes 31/03/24 k€
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	10 050	8 989
Ventes de services	676	529
Chiffre d'affaires net	10 726	9 518
Subventions d'exploitation	3	2
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	3 592	4 716
Autres produits d'exploitation	73	180
Total Produits d'exploitation	14 394	14 416
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	7 986	8 714
Variation de stocks de marchandises	1 060	79
Autres achats et charges externes	3 390	4 037
Impôts, taxes et versements assimilés	107	225
Salaires et traitements	977	926
Charges sociales	434	395
Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations	218	182
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 344	2 387
Dotations aux provisions pour risques et charges	59	76
Autres charges d'exploitation	566	373
	17 141	17 394
Résultat d'exploitation	-2 747	-2 978
Produits financiers		
Produits financiers de participation	918	920
Produits des autres immobilisations financières	814	1 088
Reprises sur provisions financières	29	36
Gains de change	4	27
	1 765	2 071
Charges financières		
Dotations aux provisions financières	462	553
Intérêts et charges financières	1 453	1 221
Pertes de change	29	42
	1 944	1 816
Résultat financier	-179	255
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-2 926	-2 723
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	17 565	16 048
Reprise sur provisions	-	-
	17 565	16 048
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	8 943	7 765
Dotations aux provisions	41	56
	8 984	7 821
Résultat exceptionnel	8 581	8 227
Impôts sur les bénéfices	-1 239	39
RESULTAT NET	4 416	5 543

2 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2025

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA au 31 mars 2025.

Ils présentent un total actif de 193 681 k€ et un bénéfice de +4 416 k€.

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

2.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1.1. DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

L'activité Audio de Bigben Interactive SA affiche une croissance notable dans un marché en repli, portée notamment par le succès des gammes Cosy Thomson et par une forte progression des ventes en ligne sur la période.

2.1.2. EVOLUTION DU PERIMETRE

Néant

2.1.3. ACTIONNARIAT

- Attribution d'Actions Gratuites 2024

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 20 septembre 2024 a attribué 62.560 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio Vidéo / Telco du Groupe soit 274 bénéficiaires.

L'acquisition définitive au bout de trois ans est à nouveau liée à une condition de présence continue et dans certains cas à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel.

Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 62.560 actions attribuées, soit 125.120 euros, ayant été constituée lors de l'attribution.

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2025 se répartit comme suit :

Capital et droits de vote au 31 mars 2025

Actionnaires	Catégorie	% du capital	% des droits de vote ⁽¹⁾
Alain FALC ⁽²⁾	PDG	14,06%	23,71%
Nord Sumatra (Bolloré)	Investisseur Institutionnel	21,72%	18,31%
Public	-	64,00%	57,98%
Auto-contrôle / Contrat de liquidité	-	0,22%	0,0%
Total		100,0%	100,0%

(1) droits de vote bruts

(2) directement et indirectement via AF Invest

Au 31 mars 2025, le capital de la Société était composé de 18.538.970 actions et 21.984.748 droits de vote bruts.

2.1.4. AUTRES EVENEMENTS

- **Augmentation de capital de la filiale NACON SA avec maintien de DPS**

Le 3 juillet 2024, Nacon SA a proposé au marché une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au prix de 1,10 euro par action, pour un montant d'environ 16,5 millions d'euros assortie une clause d'extension d'environ 2,5 millions d'euros.

La demande globale s'est établie à 18,89 millions d'actions, représentant un taux de souscription de 126 % du montant initial de l'augmentation de capital. La totalité de la clause d'extension a par conséquent été exercée et 17.241.306 Actions Nouvelles ont été émises le 25 juillet 2024 dans le cadre de cette augmentation de capital.

Bigben Interactive SA a souscrit 9.007.180 Actions Nouvelles pour un montant global de souscription de 9.907.898 euros, étant précisé que cette souscription a été libérée en totalité par voie de compensation avec une partie de la créance que Bigben Interactive détient sur la Société.

- **Rachat d'obligations échangeables en actions NACON**

En accord avec les conditions du contrat d'émission de l'emprunt obligataire échangeable en actions NACON, la société a procédé au cours de l'exercice 2024/2025 au rachat de 166 obligations représentant presque 19% de la dette nominale.

Ces obligations ont fait l'objet d'une annulation au cours de la période.

2.1.5. EVENEMENTS POST CLOTURE

- **Evolution de la dette obligataire**

La Société a racheté 48 obligations au cours du mois d'avril 2025, ramenant ainsi la valeur nominale de la dette obligataire à 57 ,4 m€ au jour de l'arrêté des comptes.

2.2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement comptable applicable à la date de l'arrêté des comptes, en l'occurrence le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices (Référence à la Note 14, pour la continuité de l'exploitation).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En vue de l'établissement des états financiers, la direction de la Société peut être amenée à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières et les autres créances.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment la valorisation des titres de participation et des prêts associés, les engagements envers les salariés et les provisions.

2.2.1. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

2.2.2. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2024 de BIGBEN INTERACTIVE SA.

2.3. NOTES COMPLEMENTAIRES

2.3.1. NOTES COMPLEMENTAIRES AU BILAN

► Note 1 – Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-24	Acquisitions	Cessions ou Transferts	Rebut	31-mars-25
Logiciels	811	356	-	-	1 167
Marques	80	-	-	-	80
Brevets	0	-	-	-	0
Avances	1046	273	-1319	-	0
Total	1 937	629	-1 319	0	1 247

La migration vers le nouvel ERP Groupe a été effective sur la période 2024/2025. Les dépenses précédemment constatées dans le poste « Avances » ont été activées et en partie refacturées aux autres entités du groupe ayant migré vers cet ERP.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-24	Dotations	Reprises	Rebut	31-mars-25
Logiciels	702	115	-	-	817
Marques	33	-	-	-	33
Brevets	0	-	-	-	0
Total	735	115	0	0	850

⇒ Principe Comptable – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

Catégorie	Méthode d'amortissement
Logiciels	De 12 à 36 mois
Brevets	Linéaire, 10 ans
Marques	Non amorties – tests d'impairment

Les marques font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur.

► **Note 2 - Immobilisations corporelles**

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-24	Acquisitions	Transfert	Cession	31-mars-25
Terrains	0	-	-	-	0
Bâtiments	1 314	-	-	-	1 314
Agencements des Constructions	76	3 472	-	-	3 548
Matériel et Outillage	19	7	-	-	26
Agencements des Installations	668	39	-	-	707
Matériel de transport	20	20	-	-	40
Mobilier et Matériel de bureau	114	151	-	-	265
Immobilisations corporelles en cours	2 597	-2 579	-	-	18
Total	4 808	1 110	0	0	5 918

L'exercice 2024/2025 marque la fin des travaux d'aménagement de l'extension du siège social de Bigben. L'actif immobilier correspondant a donc été activé et apparait dans la rubrique « Agencements des Constructions ».

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31-mars-24	Dotations	Reprises	31-mars-25
Bâtiments	1 130	22	-	1 152
Agencements des Constructions	41	54	-	95
Matériel et Outillage	17	2	-	19
Agencements des Installations	633	10	-	643
Matériel de transport	22	1	-	23
Mobilier et Matériel de bureau	94	14	-	108
Total Amortissements	1 937	103	-	2 040
Photovoltaïque - Dépréciation	0	-	-	0
Total Amortissements et Provisions	1 937	103	0	2 040

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont essentiellement amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Agencements constructions	Linéaire, entre 10 et 20 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en cas d'identification d'un indice de perte de valeur.

► **Note 3 - Titres de participation**

Valeurs brutes des titres de participation au 31 mars 2025

Sociétés	Valeur brute 31-mars-24	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31-mars-25
Bigben Interactive (HK) Ltd	269	-	-	269
Bigben Connected SAS	21 853	-	-	21 853
Innovi – MDL Technology	235	-	-	235
Bigben Interactive Espagne	100	-	-	100
Metronic	12 000	-	-	12 000
Bigben Logistics	2 920	-	-	2 920
Sous-total titres activité « AudioVideo / Telco »	37 377	0	0	37 377
Nacon SA	53 433	9 908	-	63 341
Sous-total titres activité « Gaming »	53 433	9 908	0	63 341
Total Titres	90 810	9 908	0	100 718

Le 3 juillet 2024, Nacon SA, filiale du groupe BIGBEN, a proposé au marché une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Bigben Interactive SA a participé à cette augmentation en souscrivant 9.007.180 Actions Nouvelles pour un montant global de souscription de 9.907.898 euros (Cf. 2.1.4).

⇒ **Principe Comptable – Immobilisations financières**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

A la clôture de l'exercice, la direction procède à une analyse de la valeur recouvrable :

- des titres de participation
- des éventuelles créances rattachées à ces participations
- des autres immobilisations financières se rapportant à ces participations (mali de confusion, ...).

Des provisions pour dépréciation sur ces différents éléments sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice en fonction de la valeur d'usage des participations et immobilisations financières se rapportant à ces participations telles qu'évaluées globalement par la direction. Cette évaluation est menée au niveau de chaque activité du Groupe : Audio Vidéo / Telco d'une part et Gaming d'autre part selon la stratégie globale définie pour chacune des activités économiques, sur la base de cash-flows prévisionnels actualisés de chaque activité".

Par ailleurs, dans l'hypothèse où une filiale présenterait en situation nette négative et que la société aurait une obligation (juridique ou implicite) de soutien envers cette filiale, une provision pour risque serait comptabilisée à hauteur de cette situation nette négative.

Une dépréciation de titres avait été enregistrée pour la filiale BIGBEN INTERACTIVE España sur l'exercice 2019/2020. Les valeurs nettes des titres sont les suivantes :

Aucune autre dépréciation sur les titres du groupe n'a été enregistrée depuis cette date.

Sociétés	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Bigben Interactive (HK) Ltd	269		269
Bigben Connected SAS	21 853		21 853
Innovi – MDL Technology	235	235	0
Bigben Interactive España	100	100	0
Metronic	12 000		12 000
Bigben Logistics	2 920		2 920
NACON SA	63 341		63 341
Total Titres	100 718	335	100 383

► **Note 4 - Créances rattachées à des participations**

Il n'existe plus de créance rattachée à des participations.

► **Note 5 - Autres Immobilisations financières**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Mali Technique TUP MDL Group	55 218	55 218
Dépôts et cautionnements	1	1
Contrats de Liquidité - Espèces	17	28
Total	55 236	55 247

Mali technique

Il est rappelé que la filiale ModeLabs Group SAS (MDLG), ancienne holding de tête du Groupe ModeLabs racheté en 2011, avait été sortie de la cote en 2012 et n'avait plus aucune activité.

Celle-ci a été faite l'objet d'une transmission universelle de son patrimoine (TUP) au profit de BIGBEN INTERACTIVE SA en date du 29 décembre 2017.

Un mali technique de 55 218 k€ a été constaté lors de la réalisation de cette opération.

Contrat de liquidité

Faisant suite à l'autorisation d'un programme de rachat d'actions par l'Assemblée générale du 28 juillet 2010, la Société est devenue contributrice au contrat de liquidité du titre confié à la société de bourse Oddo.

Un contrat de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. La signature de ce contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Les mouvements opérés sur le marché dégagent en fin d'exercice un disponible de trésorerie de 17 K€.

⇒ **Principe Comptable – Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces cautions sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

Les actions auto-détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont dépréciées le cas échéant à leur valeur de marché.

Le mali technique est rattaché aux titres de participation. Par conséquent il suit les mêmes règles de dépréciation que celles mentionnées dans la note 3.

► **Note 6 - Stocks et encours**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Stocks en valeur brute	10 064	11 124
Dépréciation	-2 229	-2 290
Stocks en valeur nette	7 835	8 834

⇒ **Principe Comptable – Stocks et encours**

Les stocks sont composés de marchandises valorisées au prix moyen pondéré (PMP). Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock « SAV » (Service Après-Vente) est déprécié à 100%.
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le dernier prix de vente (sur les douze derniers mois) avec le PMP. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction, au cas par cas à l'article ;
- Enfin, et en complément des deux approches ci-dessus, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

► **Note 7 - Créances clients et comptes rattachés**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Clients et comptes rattachés	7 815	5 040
Clients douteux	138	138
Provision Risques et Clients Douteux	-234	-215
Total Clients	7 719	4 963

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 396 k€ au 31 mars 2025 contre 346 k€ au 31 mars 2024.

Les créances sur les filiales représentent 7 362 k€ au 31 mars 2025.

⇒ **Principe Comptable – Créances**

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers. Le taux de provision des créances douteuses est de 100% du montant HT, ce poste étant constitué essentiellement de clients en Liquidation ou Règlement Judiciaire dont les perspectives de remboursement sont très faibles.

► **Note 8 - Autres créances**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	-	-
Fournisseurs débiteurs	153	42
Diverses créances	81	30
Comptes courants filiales	13 040	24 172
Etat, Impôts, TVA	519	866
Provision pour Dépréciation	-	-
Sous total Créances Exploitation	13 794	25 110
Créances sur Immobilisations cédées	-	-
Total Autres créances	13 794	25 110

Poste Comptes courants filiales

Bigben Interactive SA a participé à l'augmentation de capital de sa filiale NACON à hauteur de 9.907.898 euros.

Cette opération a été effectuée par voie de compensation avec une partie de la créance que Bigben Interactive détient sur la Société.

Poste Etat, Impôts, TVA

Il comprend des crédits d'impôts Mécénat qui s'élèvent à 359 k€.

- Etat des échéances des créances

	Montant Brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	55 236	18	-	55 218
Créances Clients	7 953	5 190	2 625	138
Personnel et comptes rattachés			-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	1	1	-	-
Etat et autres collectivités				
- Taxe sur la valeur ajoutée	160	160	-	-
- Autres impôts et taxes	359	359	-	-
Débiteurs Divers	80	80	-	-
Groupe et Associés (1)	13 040	13 040	-	-
Charges constatées d'avance	152	152		-
Total	76 982	19 001	2 625	55 356

(1) Avec Metronic, Bigben Logistics et Nacon SA

► **Note 9 - Valeurs mobilières de placement**

- Actions propres affectées au Contrat de liquidité

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Actions propres (valeur brute)	61	117
Dépréciation	-11	-29
Actions propres (valeur nette)	50	88

Le contrat de liquidité est conforme à la Charte AMAFI et fait intervenir l'animateur Oddo Corporate.

Il comprend 42 275 actions pour une valeur brute de 61 k€ au 31 mars 2025, soit un prix de revient de 1.43 € l'action, la cotation moyenne sur le mois de mars 2025 est à 1.16 € avec un cours de clôture de 1.1360 €.

► **Note 10 - Détail des charges constatées d'avance**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Frais Généraux et Marchandises	151	88
Crédit-Bail	1	1
Autres Charges	-	-
Total	152	89

► **Note 11 - Capitaux propres**

- Capital social

Le capital social est composé de 18.538.970 actions d'une valeur nominale de 2 €. Aucun mouvement n'a été réalisé sur la période.

- Primes d'émission et d'apports

Pas de variations sur la période.

- Réserve spéciale indisponible

Une réserve indisponible est constituée pour les actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Depuis 2016, à chaque attribution initiale de plans d'actions gratuites, une réserve spéciale indisponible est également constituée afin de couvrir l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves lors de l'acquisition définitives de ces actions gratuites. Cette réserve indisponible est décrémentée du nombre d'actions réellement acquises et émises.

Cette réserve s'établit ainsi au 31 mars 2025 à 286 K€ (contre 199 K€ au 31 mars 2024).

- Réserves

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024, soit 5.543.448 €, a été affectée conformément à l'Assemblée générale mixte du 26 juillet 2024, de la façon suivante :

Affectation du résultat

Bénéfice de l'exercice clos au 31/03/24	5 543 448 €
Affectation à la réserve légale	0 €
Affectation au poste « Report à nouveau »	5 543 448 €
Versement dividendes	0 €
Report à nouveau créancier antérieur	24 608 863 €
Nouveau report à nouveau créancier	30 152 312 €

► **Note 12 - Variation des capitaux propres**

Capitaux propres 31 mars 2024	94 727
Résultat net de l'exercice 2024/2025	4 417
Provisions règlementées	41
Capitaux propres 31 mars 2025	99 185

Capitaux propres 31 mars 2023	96 674
Plan AGA Sept 2022	18
Utilisation Réserves Indisponibles	-18
Annulation actions propres	0
Versement Dividendes en cash	0
Distribution exceptionnelle en nature	-7 546
Résultat net de l'exercice 2023/2024	5 543
Provisions règlementées	56
Capitaux propres 31 mars 2024	94 727

► **Note 13 - Provisions pour risques et charges**

En k€	31-mars-24	Dotations	Provisions utilisées	31-mars-25
Provision pour perte de change	0	17	-	17
Provision pour Litiges Sociaux	116	-	-	116
Provision pour Indemnité retraite	14	3	-	17
Provision sur retour produits défectueux	76	56	-76	56
Total	206	76	-76	206

- Provision pour risque de change

Compte tenu de l'évolution sur la parité EUR / USD, les instruments dérivés de change ne présente aucune moins-value latente pour laquelle il serait nécessaire de constituer une provision.

⇒ Principe Comptable – Provisions pour risques et charges

Hypothèses retenues	mars-25	mars-24
Taux d'actualisation	3,55%	3,40%
Turnover	7% à 8.0%	7% à 8.0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
<i>Cadres</i>	2.0%	2.0%
<i>Agents de maîtrise et employés</i>	2.0%	2.0%

Engagement en matière de retraite : A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros. Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite volontaire des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

Instruments dérivés : En l'absence de caractère de couverture démontré, les contrats d'instruments dérivés sont évalués à chaque clôture. Une provision pour risques est constituée en cas de perte probable.

Autres provisions : Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

► **Note 14 - Emprunts et dettes financières**

En k€	mars-25	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires	64 066	64 066	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 447	223	1 006	2 219
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Intérêts courus non échus sur emprunt	-	-	-	-
Total	67 513	64 289	1 006	2 219

La Société a émis le 19 février 2021 pour 87,3 millions d'euros d'obligations senior (ISIN : FR0014001WC2) échangeables en actions ordinaires existantes de la société Nacon, conditionnellement garanties et à échéance 2026 (les « Obligations »).

Les Obligations portent un coupon de 1,125 % par an et seront remboursées à 103 % de leur valeur nominale unitaire, soit un rendement à l'échéance de 1,7024 %.

Au cours des deux derniers exercices, la société a procédé au rachat d'une partie des obligations dans le respect des conditions prévues au contrat. 85 Obligations sur la période 2023/2024 et 166 Obligations sur la période 2024/2025, représentant une valeur totale nominale de 25 100 000 € ont été rachetées puis annulées.

La dette obligataire ajustée de la prime de remboursement présente dans les comptes se voit donc ramenée à 64.1 m€ au 31/03/25.

Compte tenu des modalités contractuelles d'échanges en actions Nacon et du cours de bourse de NACON en date du 31 mai 2025, un remboursement des obligations par échange d'actions NACON n'est pas envisageable. Ainsi un remboursement en numéraire est requis au regard des dispositions contractuelles.

Au 31 mars 2025, la Société dispose d'une trésorerie active de 3.9 m€.

À la date d'arrêté de ces états financiers, la trésorerie disponible et les prévisions de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2026 permettent de soutenir l'activité opérationnelle de la Société au cours des 12 prochains mois, mais ces ressources ne sont pas suffisantes pour rembourser les obligations à leur échéance de février 2026.

La société a sollicité son cabinet de conseil en financement pour structurer une solution de refinancement de sa dette obligataire avec un pool bancaire et envisage par ailleurs de poursuivre les rachats d'obligations avant leur échéance en fonction des opportunités de marché et de la trésorerie excédentaire.

Depuis le 01/04/2025 la société a déjà procédé au rachat de 48 obligations représentant une valeur nominale de 4.800.000 €.

A la date d'arrêté des comptes, des discussions sont en cours avec plusieurs établissements financiers (dont les banques historiques du groupe) afin de mettre en place ce refinancement de 50 M€ à échéance 2032, et avancent favorablement

Pour favoriser la conclusion des nouveaux financements, la Société pourrait donner en garantie certains actifs.

Sur cette base, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 en application du principe de continuité d'exploitation selon l'hypothèse (i) du rachat effectif d'obligations avant leur échéance et (ii) de la mise en place effective des financements envisagés à hauteur du montant résiduel d'obligations à rembourser.

⇒ Principe Comptable – Obligation échangeable en actions

Les emprunts bancaires sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à leur valeur totale, primes de remboursement incluses.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges lors de l'émission

Les primes de remboursement sont portées dans la rubrique du bilan « primes de remboursement des obligations » correspondant à ces emprunts et amorties sur la durée de vie de l'emprunt.

► **Note 15 - Dettes d'exploitation**

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Dettes fournisseurs	3 739	3 776
Dettes sociales	239	231
Dettes fiscales	2 565	1 606
Total	6 543	5 613

► **Note 16 - Autres dettes diverses**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Clients, remises de fin d'année à accorder	268	437
Clients créditeurs		22
Compte courant filiales (1)	19 964	6 544
Dettes sur immobilisations		916
Total	20 232	7 919

(1) avec Bigben Connected

► **Note 17 - Etat des échéances des dettes**

En k€	Montant brut 03/2025	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	67 513	64 289	1 006	2 219
Fournisseurs et comptes rattachés	3 739	3 739	-	-
Personnel et comptes rattachés	130	130	-	-
Sécurité sociale et Autres organismes	109	109	-	-
Etat et autres collectivités				
- Impôt sur les sociétés	2 495	2 495	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée		0	-	-
- Autres impôts et taxes	69	69	-	-
Dettes sur immobilisations	0	0	-	-
Créditeurs Divers	268	268	-	-
Groupe et Associés (1)	19 964	19 964	-	-
Produits constatés d'avance	18	18	-	-
Total	94 306	91 081	1 006	2 219

(1) Avec Bigben Connected et Metronic

La dette de 64,1 m€ relative à l'émission obligataire a été inscrite dans les dettes à moins d'un an.

► **Note 18 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat**

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations (inclus mali technique TUP MDL Group)	155 701	234
Créances rattachées à des participations	-	-
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	7 361	-
Autres créances	13 041	-
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 747	-
Dettes sur immobilisations financières	-	-
Autres dettes	20 045	-
Résultat financier		
Produits financiers	740	-
Dividendes reçus des filiales	918	-
Charges financières	524	-
Intégration fiscale		
Crédit d'impôt Mécénat	304	-
CICE	-	-

Les valeurs indiquées dans ce tableau correspondent aux valeurs brutes hors dépréciations éventuelles.

► **Note 19 - Détail des charges à payer**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Fournisseurs, factures non parvenues	293	266
Dettes sociales	185	178
Rémunération des membres du Conseil d'administration	52	59
Taxes assises sur salaires	0	5
Dettes fiscales	64	26
Clients, remises de fin d'année à accorder	268	437
Intérêts Dettes Diverses	1	108
Total	863	1 079

2.3.2. NOTES COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT

► **Note 20 - Ventilation du chiffre d'affaires**

- Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En k€	31-mars-25	31-mars-24
France	7 650	7 160
Exportations et livraisons intracommunautaires	3 076	2 358
Total	10 726	9 518

⇒ **Principe Comptable – Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client.

- *Vente de produits audio, de jeux retail et vente d'accessoires : Le chiffre d'affaires généré par la vente de produits audio, de boîtes de jeux vidéo et les accessoires est comptabilisé à la date de livraison des produits aux distributeurs, déduction faite, le cas échéant, des remises commerciales et des réductions de prix que Bigben octroie en cas d'écoulement insuffisant dans les surfaces de vente des distributeurs.*

► **Note 21 - Autres produits d'exploitation et reprises de provisions**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Reprise sur provisions d'exploitation		
- Stocks	2 291	2 943
- Actifs circulants	-	-
- Risques et charges	173	191
Sous-total	2 464	3 134
Produits divers d'exploitation		
- Transferts de charges	1 129	1 582
- Autres produits d'exploitation	75	182
Sous-total	1 204	1 764
Total	3 668	4 898

Les transferts de charges correspondent essentiellement à la refacturation de frais envers Bigben Connected, Metronic et Nacon SA.

► **Note 22 - Frais de Recherche & Développement**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Dépôts	42	57
Frais de R&D	118	113

Les frais de recherche & développement comportent l'intégralité des honoraires versés pour les études de faisabilité et les dépôts de brevets, marques et modèles relatifs aux produits développés par la société. Ces frais sont comptabilisés en charges.

► **Note 23 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Immobilisations Incorporelles	115	60
Immobilisations corporelles	104	122
Stocks	2 229	2 291
Autres actifs circulants	114	96
Risques et charges	59	76
Total	2 621	2 645

► **Note 24 - Résultat Financier**

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Dividendes reçus des filiales	918	920
Gains/Pertes de change	-25	-15
Intérêts sur prêts versés aux filiales	-524	-133
Intérêts reçus	740	1 049
Amortissement prime de remboursement (EO)	-434	-524
Provision risque de change	-17	-
Provisions sur actions propres	18	7
Intérêts versés	-855	-1 049
Total	-179	255

► **Note 25 - Résultat exceptionnel**

- Détails des produits et charges exceptionnels

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Détail des charges exceptionnelles		
Mali sur Actions propres	68	115
VNC Immobilisations financières	-	3 699
Valeur nette des immobilisations incorp. cédées	963	-
Valeur nette obligations échangeables annulées	7 909	3 934
Amortissements Dérogatoires	41	56
Autres charges exceptionnelles	4	16
Total	8 985	7 821
Détail des produits exceptionnels		
Produit de cession d'immobilisations incorporelles	963	-
Produit de cession d'immobilisations corporelles	2	2
Immobilisations financières	-	7 546
Produit sur annulation d'obligations échangeables	16 600	8 500
Total	17 566	16 048

- Résultat exceptionnel par nature

En k€	31-mars-25	31-mars-24
Résultat sur cession actions propres	-68	-115
Plus-value cession immobilisation corporelle	2	2
Plus-value cession Immobilisations financières	-	3 847
Résultat sur annulation d'obligations échangeables	8 692	4 566
Amortissements Dérogatoires	-41	-56
Autres	-4	-16
Total	8 581	8 227

La plus-value de cession sur immobilisations financières en N-1 correspond, à la plus-value liée à la distribution exceptionnelle en nature d'actions Nacon de juillet 2022 (cf. 2.1.4.).

► **Note 26 - Impôts sur les bénéfices**

- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	-2 926	8 581		5 655
Taux de droit commun 25 %		-	-1 239	-1 239
Résultat après impôt	-2 926	8 581	-1 239	4 416

Le montant de 1 239 k€ dans la colonne Divers correspond à la charge d'intégration fiscale.
Le résultat fiscal propre de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 4 861 852 €.

- Situation fiscale différée et latente

Situation fiscale différée et latente	31-mars-25	31-mars-24
Impôt dû sur :		
Provisions réglementées	-	-
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	-	-
Total accroissements	0	0
Impôt payé d'avance sur :		
Charges non déductibles temporairement (année suivante) :		
Participation des salariés	-	-
Contribution sociale de solidarité	-	-
A déduire ultérieurement :		
Ecart de conversion passif	-	-
Provision risque de change	-	-
Rémunération des membres du Conseil d'administration	13	19
Réintégration Loyers Crédit-Bail Immobilier	226	226
Provision pour retraite	4	4
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	-	-
Total allègements	244	249

2.3.3. AUTRES INFORMATIONS

► **Note 27 - Engagements hors bilan**

- Garanties accordées

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2025	mar. 2024	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	BIGBEN INTERACTIVE SA	HSBC Hong Kong	10 171	10 175	Garantie bancaire 11 000 K USD – ligne mixte en faveur de Bigben Interactive HK et Nacon HK
Garantie autonome (1)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de Bigben Connected
Caution solidaire (2)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	0	400	Caution solidaire sur Emprunts transférés par APA

Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	0	450	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BEI)
Caution solidaire (3)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	0	450	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA au CIC (Prêt sous-jacent BFCM)
Garantie bancaire (4)	BIGBEN INTERACTIVE SA	La Banque Postale (LBP)	0	849	Caution solidaire sur Emprunt Nacon SA à LBP
Nantissement (5)	BIGBEN INTERACTIVE SA	BNP Paribas Securities Services	18.187.500 actions de NACON SA	18.187.500 actions de NACON SA	Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions de NACON SA au bénéfice des porteurs d'obligations
Caution solidaire (6)	BIGBEN INTERACTIVE SA	CIC	2 202	2 227	Caution solidaire sur renouvellement à la hausse des lignes € et USD à CT Metronic SA
Garantie Hypothécaire (7)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Caisse d'Epargne	3 446	3 500	Garantie Hypothécaire portant sur le bâtiment du siège social dans le cadre d'un emprunt Bigben SA
Caution solidaire (8)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Divers établissements financiers	8 249	4 667	Caution solidaire / Enveloppe globale accordée à NACON SA pour ses futures demandes de financement à MT et LT
Caution solidaire (9)	BIGBEN INTERACTIVE SA	SG	500	500	Caution solidaire sur demande de lignes de crédit en € par Metronic SA
Caution solidaire (9)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Bankinter + Banco Santander	700	700	Caution solidaire sur demande de lignes de crédit en € par Lineas Omenex Metronic SL
Caution solidaire (10)	BIGBEN INTERACTIVE SA	Caisse d'Epargne	10 000	0	Caution solidaire sur demande de lignes de crédit en € par NACON SA
Caution solidaire (11)	BIGBEN INTERACTIVE SA	BPI	2 930	0	Caution solidaire sur financement par crédit-bail mobilier de matériel industriel par NACON SA

- (1) Garantie donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected
- (2) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA à divers établissements financiers pour garantir le transfert des emprunts sous-jacents à Nacon lors de l'apport partiel d'actif de la branche gaming de BIGBEN INTERACTIVE.
- (3) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC Paris pour garantir ses obligations au titre des prêts sous-jacents BEI (Banque Européenne d'investissement) et BFCM (Banque Fédérative du Crédit Mutuel) consentis dans le cadre d'un accord de co-financement visant à financer les coûts de développement de NACON SA, société nouvellement immatriculée à la date de signature desdits emprunts.
- (4) Garantie Bancaire à première demande donnée par BIGBEN INTERACTIVE SA à LBP pour garantir ses obligations au titre d'un prêt bancaire consenti pour financer les coûts de développement de NACON SA.
- (5) Nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites des actions existantes de Nacon SA représentant à tout moment au minimum 200% du nombre d'actions Nacon sous-jacentes aux obligations issues de l'emprunt obligataire échangeable en actions Nacon, au bénéfice des porteurs d'obligations.
- (6) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA au CIC pour garantir le renouvellement à la hausse des lignes € et USD à CT de Metronic SA (FR).
- (7) Garantie Hypothécaire données par BIGBEN INTERACTIVE SA à la Caisse d'Epargne pour garantir un emprunt bancaire souscrit dans le cadre de travaux d'extension.
- (8) Cautions solidaires pour un montant total de 10 M€ accordées par BIGBEN INTERACTIVE SA pour garantir les futures demandes de financement de Nacon SA.
- (9) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA à la SG pour Metronic SA ainsi qu'aux banques Bankinter

+ Banco Santander pour Metronic Espagne afin d'obtenir des lignes de crédit à CT en €.

- (10) Cautions solidaires accordées par BIGBEN INTERACTIVE SA à la Caisse d'Epargne pour NACON SA dans le cadre du développement de son activité.
- (11) Cautions solidaires données par BIGBEN INTERACTIVE SA à la BPI pour NACON SA dans le cadre du financement par crédit-bail de l'outillage industriel de l'unité NACON INDUSTRIES.

- Crédits documentaires import

Au 31 mars 2024, aucun crédit documentaire import n'a été mis en place.

- Gestion du risque de change

La société n'est pas engagée au 31 mars 2025 dans des contrats de type « FX TARN ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

⇒ Principe Comptable – Gestion du risque de change

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, la plupart des achats, notamment les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD et GBP principalement). Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes.

- Gestion du risque de taux

Il n'existe plus de couverture de taux en place.

⇒ Principe Comptable – Gestion du risque de taux

Concernant le risque de taux, la société peut utiliser des financements à taux variable (Euribor) ou fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique de BIGBEN INTERACTIVE. La société avait utilisé par le passé des instruments dérivés de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt mais il n'existe plus de couverture de taux en place.

- Covenants bancaires

Il ne subsiste plus aucun covenant bancaire chez BIGBEN INTERACTIVE SA.

► **Note 28 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2025**

<u>En k€</u>	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
VALEUR DES CONTRATS	336	192	528
VALEUR ORIGINE	329	179	508
AMORTISSEMENTS			
Cumuls antérieurs	157	53	210
Exercice en cours	23	40	63
Valeur nette	149	86	235
REDEVANCES PAYEES			
Cumuls antérieurs	336	66	402
Exercice en cours	0	44	44
REDEVANCES A PAYER			
< 1 an		35	35
De 1 à 5 ans		47	47
> 5 ans			
Total	0	82	82
VALEUR RESIDUELLE		2	2
MONTANT CHARGES		44	44

► **Note 29 - Actions gratuites**

- Plan d'Actions gratuites

Comme susmentionné au paragraphe 2.1.3 :

Le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE SA, lors de sa séance du 18 septembre 2023, avait attribué 55.860 Actions Gratuites principalement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Vidéo/Telco du Groupe soit 276 bénéficiaires.

L'acquisition de ces actions est liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel, sera définitive au bout de trois ans.

Les conditions de performance des plans d'actions gratuites de 2023 n'ayant été remplies que partiellement au 31 mars 2024 par les entités AudioVidéo/Telco du Groupe. Le nombre de 28.895 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2025 du Groupe BIGBEN, représente donc, à la date de clôture, le nombre d'actions estimés attribuables au 18 septembre 2026 aux bénéficiaires du Groupe BIGBEN.

Le Conseil d'administration de Bigben Interactive SA du 20 septembre 2024 a également attribué 62.560 Actions Gratuites Bigben essentiellement aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités Audio/Telco du Groupe soit 274 bénéficiaires.

L'acquisition définitive au bout de trois ans est à nouveau liée à une condition de présence continue et dans certains cas à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel.

Les conditions de performance des plans d'actions gratuites de 2024 n'ayant été remplies que partiellement au 31 mars 2025 par les entités AudioVidéo/Telco du Groupe. Le nombre de 23.110 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2025 du Groupe BIGBEN, représente donc, à la date de clôture, le nombre d'actions estimés attribuables au 18 septembre 2027 aux bénéficiaires du Groupe BIGBEN.

Date d'attribution initiale du plan	15/092022	15/09/2022	18/092023	18/09/2023	20/09/2024	20/09/2024
Période d'acquisition	1 an	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Période de conservation	2 ans	-	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	49 540	14 000	48 860	7 000	50 560	12 000
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2024	9 010	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2025	N/A	9 000	21 895	7 000	11 110	12 000
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	12.84	12.84	4.04	4.04	1.94	1.94
Juste valeur par action à la date d'attribution	9.62	11.5	3.57	3.57	1.45	1.45

Au 31 mars 2025, la société BIGBEN INTERACTIVE SA, a enregistré, suite à l'attribution d'actions gratuites lors de l'exercice 2024/25, les passifs supplémentaires suivants au Bilan de ses comptes sociaux :

- Constitution d'une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 62 500 actions attribuées aux salariés du Groupe, soit 125 K€.

► **Note 30 - Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux**

• Rémunération du Comité de Direction

Le Comité exécutif de BIGBEN INTERACTIVE SA est désormais composé de quatre membres. Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2024/2025 à 302 k€ contre 292 k€ en 2023/2024. Les engagements de retraite au profit des membres du Comité de Direction de la société s'élèvent à 17 K€ au 31 mars 2025, contre 14 K€ au 31 mars 2024.

• Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux de BIGBEN INTERACTIVE SA pour la seule société BIGBEN INTERACTIVE SA est résumée ci-dessous :

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction au titre de leurs fonctions de mandataire social

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paielements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2024	180	0	2		
au 31 mars 2025	198	0	1		

A noter que la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué figure dans le tableau ci-dessus ainsi que dans les chiffres de rémunération du Comité de Direction ci-dessus.

► **Note 31 - Transactions avec des parties liées**

A compter du 1^{er} octobre 2019, les refacturations ci-dessous ont existé de manière effective entre certaines entités du Groupe BIGBEN, notamment la maison mère du Groupe BIGBEN, BIGBEN INTERACTIVE SA et les entités du Groupe NACON. Ces refacturations ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les principaux flux intra-groupe entre la société et ses filiales consistent ainsi en :

- l'approvisionnement de Bigben Interactive SA en produits Audio, auprès de la société Bigben HK Ltd. Bigben HK Ltd négocie les prix auprès de ses sous-traitants chinois en charge de la fabrication des produits du Groupe, suit leur production sous l'angle « assurance qualité », et est en charge de la logistique et de l'acheminement de ces produits vers l'entrepôt de Lauwin Planque. Ce sont ces prestations de services qui font l'objet d'une facturation de Bigben HK Ltd à Bigben Interactive SA. Les filiales de distribution européennes du groupe BIGBEN s'approvisionnement ensuite en produits Audio auprès de Bigben Interactive SA ;
- une refacturation des prestations logistiques (entreposage, préparation de commandes et expéditions) fournies par l'entrepôt logistique de Lauwin Planque, détenu par Bigben Logistics, (filiale de Bigben Interactive SA), à la Société Bigben Interactive SA, s'établissant à 3% du chiffre d'affaires brut avant toute réduction de prix ou escompte, hors taxes des Produits. Ces conventions ont été conclues à des conditions normales de marché et notamment la rémunération de ces prestations s'inscrit dans le cadre de pratiques comparables observées auprès de prestataires externes ;
- des conventions de trésorerie sont en place entre Bigben Interactive SA et plusieurs de ses filiales. Ces conventions prévoient la possibilité d'effectuer des opérations de trésorerie entre elles conformément à la possibilité qui leur en est donnée conformément aux dispositions de l'article L.511-7, I-3 du code monétaire et financier. Chacune sociétés peut consentir des avances à l'autre moyennant l'application de taux d'intérêts conformes aux pratiques de marché observées ;
- une refacturation croisée mensuelle de services administratifs fournis par Bigben Interactive SA ou Nacon SA. Les conventions prévoient que la rémunération soit égale au coût supporté par la société réalisant la prestation, majoré d'une marge de 5 %. Cette rémunération s'établissant à 24 000 € mensuels en faveur de Bigben Interactive SA et à 25 167 € mensuels en faveur de Nacon SA (en montants compensés : à 1 167 € par mois en faveur de Nacon SA) ;
- un loyer pour les bureaux ainsi que l'espace commun mis à disposition par Bigben Interactive SA à Nacon

